



SÉANCE DU 17 MAI 2024

PRÉSENTATION DE LA SÉANCE

par Pierre LANG

Membre titulaire de la 1^{re} section

Il n'aura échappé à personne qu'en Afrique nous sommes entrés dans une ère de compétition agressive, dans un contexte de remise en cause de relations que nous pensions établies pour longtemps. Ceci nous a conduits à devoir adapter notre stratégie de défense partout où notre souveraineté, nos intérêts et notre influence sont menacés. La séance d'aujourd'hui ne traitera pas de notre souveraineté, articulée autour de cinq points d'appui situés dans nos territoires ultramarins. Elle est plus particulièrement consacrée à nos relations militaires avec le continent africain, avec un mot d'ordre émanant du chef d'état-major des armées qui désormais guide nos actions : « Agir autrement avec l'Afrique ».

S'agissant du volet militaire, nous n'aborderons pas non plus au cours de cette séance la problématique de notre dispositif en Afrique. Je dirai néanmoins que nous allons opérer une déflation de nos forces et basculer vers un dispositif moins visible, et donc moins exposé aux attaques informationnelles et aux risques physiques pour le personnel déployé.

Le sujet d'aujourd'hui concerne « L'avenir de la coopération de Défense et de Sécurité française suite à l'évolution des relations entre la France et l'Afrique ». Le mot important est donc *coopération* ; c'est celle-ci qui va nous être exposée et dont nous pourrions débattre.

En guise de mise en bouche et de référence à l'actualité récente, je commencerai par la lecture d'un article de la revue *Africa Intelligence* en date du 14 mai, c'est-à-dire mardi dernier. Je cite : « L'opérateur français Défense Conseil International a été désigné par l'Union européenne pour piloter une mission d'assistance militaire visant à renforcer les capacités aériennes et terrestres de l'armée ivoirienne sur la frontière Nord. Désigné comme opérateur par l'Union européenne (UE), DCI va, au cours des prochains mois, lancer des appels d'offres destinés à sélectionner des fournisseurs d'équipements de défense non létaux. L'opérateur disposera pour cela d'une enveloppe de 15 millions d'euros, débloquée fin avril par Bruxelles au titre de la "Facilité européenne pour la paix" ». Je n'en dirai pas plus pour ne pas empiéter sur l'exposé d'un des intervenants.

Cet article nous montre qu'on a peut-être enterré un peu vite les actions de coopération de défense et de sécurité conçues et menées par la France en Afrique.

Car en effet, de longue date, le ministère des Armées et celui de l'Europe et des Affaires étrangères – selon leurs appellations du moment – conduisent des actions de coopération militaire pour le premier, ou de sécurité et de défense pour le second.

Jusqu'à présent, leurs actions étaient principalement orientées vers l'Afrique au profit des États dits « du champ ». Mais, au cours de ces dernières années, la donne a changé et les relations se sont détériorées avec nombre de ces pays, notamment ceux du Sahel.



L'objet de cette séance est d'examiner les évolutions de notre coopération de sécurité et de défense au regard de cette situation, non seulement au profit de ces États mais, plus généralement, vers l'ensemble des partenaires potentiels d'Afrique francophone, d'Afrique non francophone, d'Europe, voire du Moyen-Orient ou d'Asie.

Cette évolution va nous être présentée par trois types d'acteurs :

- Le ministère de la Défense, au travers des actions impulsées par l'état-major des armées et conduites par les armées en matière de coopération opérationnelle ;
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et singulièrement sa direction de la Coopération de Sécurité et de Défense, chargée de la coopération structurelle ;
- Défense Conseil International, société paraétatique émanant des Forces armées et de la direction générale de l'armement, qui « vend du savoir-faire militaire à des pays partenaires ». Elle nous sera présentée dans la totalité de son spectre d'action, mais également à travers l'action d'un de ses opérateurs, la Compagnie française d'assistance spécialisée (COFRAS), qui traite des savoir-faire de l'armée de terre, de la gendarmerie et du Service de santé des armées.

Chacun des intervenants précisera ses domaines d'action et l'évolution de ses actions.

« LA COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE » PAR LE GÉNÉRAL YVES MÉTAYER

Le général de division Yves Métayer a servi durant l'essentiel de sa carrière dans les Troupes de marine, spécialité artillerie, c'est donc ce que l'on appelle un « bigor ». Il est Saint-Cyrien, breveté de l'École supérieure de guerre et auditeur de l'Institut des hautes études de la Défense nationale. Il a servi en séjour de longue durée en Nouvelle-Calédonie et au Tchad, en séjour de courte durée en Martinique et à Djibouti. Il a participé aux opérations au Kosovo, en Afghanistan, et au Nord-Mali (opération Serval). Il a commandé le 11^e régiment d'artillerie de marine. Il est actuellement général adjoint au sous-chef « Opérations » de l'état-major des armées (EMA) et chef de la division Études, Stratégie et Management général de l'EMA. Il est officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite et titulaire de la croix de la Valeur militaire avec une citation.

Continent en pleine expansion démographique et possédant des potentialités économiques très significatives à l'horizon du siècle en cours, l'Afrique est un terrain de compétition stratégique où l'influence française est parfois violemment contestée. Pour autant des enjeux majeurs comme la menace terroriste, les trafics liés à l'immigration clandestine ou les visées de compétiteurs hostiles ont des effets potentiels sur la sécurité du continent européen.

Dans ce contexte, les autorités françaises ont décidé une inflexion stratégique profonde de notre relation avec le continent africain. Elle requiert une approche résolument interministérielle, pragmatique, transactionnelle et lisible pour nos partenaires. Si la finalité de cette évolution reste fondée sur des enjeux partagés, les modalités de mise en œuvre nécessitent d'être revisitées en profondeur.

Pour les armées, cette déclinaison est une affaire d'équilibre à bâtir avec nos partenaires afin de préserver nos capacités de connaissance/anticipation, d'influence, d'appui et de coopération selon les besoins très évolutifs d'une zone en proie à une forte instabilité.



« L'ACTION DE LA DCSD DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ » PAR LE GÉNÉRAL RÉGIS COLCOMBET

Le général de corps d'armée Régis Colcombet a également servi essentiellement dans les Troupes de marine, spécialité infanterie, c'est donc ce que l'on appelle un « marsouin ». Il est Saint-Cyrien, breveté de l'École supérieure de guerre et auditeur de l'Institut des hautes études de la Défense nationale. Il est également breveté du Joint Services Command and Staff College britannique. Il a servi en séjour de longue durée en Guadeloupe et en Grande-Bretagne. Il a participé aux opérations en RCA, en Somalie, en Côte d'Ivoire, en ex-Yougoslavie (à Sarajevo), au Kosovo et au Tchad où il était adjoint du commandant de Barkhane. Il a commandé le 2^e régiment d'infanterie de marine. Il est actuellement directeur de la Coopération de Sécurité et de Défense du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il est commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite, titulaire de la croix des Théâtres d'opérations extérieurs et de la croix de la Valeur militaire avec une citation.

La direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) est une direction du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), créée en 2008 et héritière de la direction de la Coopération militaire et de Défense. Elle a pour mission de mettre en œuvre au sein du Quai d'Orsay, dans une approche interministérielle, la coopération structurelle de la France avec ses partenaires, dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Complémentaire de la coopération opérationnelle ou technique menée dans leurs domaines respectifs par les autres ministères, cette coopération structurelle s'appuie principalement sur l'apport d'expertise, mais surtout sur la formation de cadres, en France comme à l'étranger.

Aujourd'hui, la DCSD déploie plus de 300 coopérants et experts dans une cinquantaine de pays, avec une double expansion : thématique d'abord, dans des domaines nouveaux afin de répondre aux demandes de nos partenaires (cybersécurité, protection civile, 3^e dimension, etc.) et géographique. En effet, compte tenu de la situation en Afrique subsaharienne, tout en maintenant son effort sur ce continent, elle renforce les partenariats dans la région Indo-Pacifique mais aussi en Europe pour la première fois.

« DCI : UN OUTIL DÉDIÉ À LA COOPÉRATION ET AU RAYONNEMENT DES ARMÉES À L'INTERNATIONAL ET ACTEUR CLÉ DE LA COOPÉRATION MILITAIRE PARAÉTATIQUE » PAR LE GÉNÉRAL FRANCISCO SORIANO

Le général de corps d'armée (en 2^e section) Francisco Soriano a servi durant l'essentiel de sa carrière dans les Troupes de marine, spécialité artillerie, c'est donc lui aussi ce que l'on appelle un « bigor ». Il est Saint-Cyrien et breveté de l'École supérieure de guerre. Il a servi en séjour de longue durée au Cameroun, en Martinique, en Guyane et au Gabon. Il a participé aux opérations au Kosovo, au Liban, en Afghanistan, en République centrafricaine, en Iraq, en Estonie et en Lituanie. Il a commandé le 11^e régiment d'artillerie de marine et la 7^e brigade blindée, avant de se voir confier le commandant de l'opération Sangaris en République centrafricaine. En 2019, il rejoint le groupe DCI (Défense Conseil International), tout d'abord en qualité de directeur du plan stratégique, avant d'être nommé directeur de la branche COFRAS, dédiée au transfert du savoir-faire militaire de l'armée de terre, de la Gendarmerie nationale et du Service de santé des armées aux pays alliés de la France. Il est commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de la Valeur militaire avec deux citations.



En redéfinissant sa relation avec l’Afrique, avec notamment la reconstitution de son réseau militaire, la France revoit également sa coopération militaire. Celle-ci prendra assurément de nouvelles formes dans une relation partenariale encore plus développée. Elle sera également complétée par des programmes plus ambitieux, initiés en partenariat avec les instances internationales comme l’Union européenne – dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix – ou de l’Otan au profit de pays partenaires.

Dans ce contexte, cette coopération militaire, qui dépassera le cadre habituel de la formation individuelle ou collective, se présentera sous une nouvelle forme, répondant le plus souvent à des enjeux de sécurité nationale ou régionale – appui à la lutte contre des groupes terroristes, piraterie maritime... Cette coopération prendra alors la forme d’un programme combinant formation, conseil, fourniture d’équipements à haute valeur ajoutée ou encore logistique. Elle s’inscrira dans la durée, pour plusieurs années.

C’est dans cette forme de coopération que le recours à un opérateur paraétatique, comme DCI (Défense Conseil International), accrédité auprès de l’Union européenne, trouvera toute sa dimension, produisant des effets durables, prolongeant la coopération militaire institutionnelle, avec parfois un affichage moindre, mais avec la même capacité d’influence et de qualité de service au profit des relations internationales militaires conduites par la France. DCI conduit déjà ces programmes de coopération militaire en Afrique et tire d’ores et déjà des enseignements prometteurs pour l’avenir de la coopération militaire. ○